



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ALSTING

BILAN DE LA CONCERTATION

1. OBJET DU PRÉSENT BILAN :

Par délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2022, la commune d'Alsting a engagé une révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a défini les modalités de concertation permettant d'associer, pendant toute la durée de la procédure, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la concertation menée dans le cadre de cette procédure de révision générale du PLU.

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU :

La commune d'Alsting dispose actuellement d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2013.

La révision générale engagée par la commune vise notamment à adapter le document d'urbanisme aux évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis son approbation.

Les objectifs poursuivis par la municipalité ont été les suivants :

- Elaborer un projet de territoire communal équilibré et solidaire compatible avec les orientations du SCoT du Val de Rosselle et les caractéristiques propres à une commune frontalière de la Sarre.
- Maintenir le niveau de population, mais également tendre vers une augmentation raisonnée en attirant les jeunes ménages dans le but de pérenniser la vie du village.
- Modérer la consommation d'espaces en maîtrisant le développement de l'habitat par la densification des espaces résiduels de l'enveloppe urbaine, tout en privilégiant un cadre de vie de qualité, et en tenant compte de l'accessibilité autorisée par les axes de voirie existants et des capacités des réseaux existants.
- Valoriser le cadre de vie.
- Protéger et valoriser les éléments patrimoniaux urbains et naturels de la commune.

- Proposer des alternatives aux déplacements motorisés par le développement de modes de déplacements alternatifs à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité, notamment via les cheminements piétons.

La commune a également souhaité inscrire la révision du PLU dans une démarche de concertation avec la population afin que les habitants puissent prendre connaissance de l'avancement des études, faire part de leurs observations et contribuer à la réflexion sur l'évolution du territoire communal.

3. MODALITÉS DE CONCERTATION RETENUES :

La délibération du 28 juin 2022 a prévu plusieurs modalités destinées à assurer l'information et la participation du public.

Ces modalités étaient les suivantes :

3.1. Mise à disposition des documents d'étude :

Les documents produits dans le cadre de la révision du PLU ont été progressivement mis à la disposition du public en mairie, au fur et à mesure de leur avancement.

Cette mise à disposition avait notamment pour objectif de permettre aux habitants de prendre connaissance des réflexions conduites dans le cadre de la procédure.

3.2. Mise à disposition d'un registre de concertation :

Un registre destiné à recueillir les observations et propositions du public a été ouvert le 4 juillet 2022 et tenu à la disposition des habitants en mairie.

Les personnes intéressées ont ainsi pu formuler leurs remarques concernant le diagnostic du territoire, les orientations du projet, le zonage, le règlement ou, plus généralement, l'évolution de la commune.

Une seule observation a été consignée dans ce registre.

3.3. Prise en compte des observations reçues par courrier et courriel :

La commune a également permis au public de transmettre ses observations par courrier ou par courrier électronique.

Aucune observation n'a été formulée par ces moyens.

3.4. Information du public :

La commune a assuré l'information de la population au moyen de ses supports de communication habituels : site internet officiel, panneau pocket, presse locale.

3.5. Réunion publique :

Une réunion publique s'est tenue le 24 juin 2025 dans le cadre de la concertation, afin de présenter à la population l'état d'avancement de la procédure et les principales orientations du projet de PLU.

Cette réunion a constitué un temps d'échange important permettant aux habitants de poser des questions et de faire connaître leurs observations.

29 personnes ont participé à cette réunion publique.

Les remarques et questions abordées au cours de cette réunion qui consistait entre autres à présenter les textes de lois régissant la révision du PLU sont décrits ci-après.

4. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION :

La concertation s'est déroulée pendant la période d'élaboration du projet de révision du PLU.

Elle a permis au public d'accéder progressivement aux informations relatives au projet et de faire connaître ses observations.

Les différentes démarches mises en œuvre ont porté notamment sur :

- le diagnostic territorial ;
- les enjeux liés à l'habitat ;
- l'évolution démographique ;
- la consommation d'espace ;
- les déplacements ;
- les équipements et services ;
- les activités économiques et agricoles ;
- la préservation des espaces naturels ;
- les paysages et le patrimoine ;
- les risques et contraintes ;
- le projet d'aménagement et de développement durables ;
- les orientations d'aménagement et de programmation ;
- le règlement et le zonage.

La concertation a ainsi accompagné les différentes étapes de construction du projet.

5. OBSERVATIONS ET CONTRIBUTIONS DU PUBLIC :

R.A.S

6. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION :

À la clôture de la concertation, les éléments suivants sont recensés :

Modalités :	Bilan :
Registre de concertation	1 observation
Courriers reçus	0 courrier
Courriels reçus	0 courriel
Réunions publiques	1 réunion
Participants aux réunions publiques	29 participants
Publications / informations municipales	Panneau pocket Site internet Articles RL } 11 juin 2025
Documents mis à disposition	Projet d'aménagement et de développement durable Document d'orientations et d'objectifs Procédure et révision textes de loi Vision renouvelée de l'habitat individuel Guide sur les dispositions opposables du PLU Guide pratique pour limiter l'artificialisation des sols Rapport protection des sols Procédure d'élaboration du PLU Gestion des eaux fluviales Programme Cartographie Carnet d'actualité Procédure de révision Etapas des nouvelles procédures Comptes rendus réunions Délibérations

7. APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA CONCERTATION :

La commune considère que les modalités de concertation définies par la délibération du 28 juin 2022 ont permis d'informer la population sur la procédure de révision du PLU et de recueillir les observations des habitants.

La mise à disposition des documents, le registre de concertation, les possibilités de transmission d'observations par courrier ou courrier électronique, les actions d'information ainsi que les temps d'échange avec la population ont permis d'associer le public à l'élaboration du projet.

La concertation a constitué un temps d'information, d'écoute et de dialogue permettant d'enrichir la réflexion conduite dans le cadre de la révision du document d'urbanisme.

Les rares observations recueillies ont été examinées et, lorsqu'elles étaient compatibles avec les objectifs du projet communal et avec les dispositions législatives et réglementaires applicables, ont pu contribuer à l'évolution du projet.

Le Maire, 
Jean-Claude HEHN

